

Editorial

Aujourd'hui, 8 millions de personnes, soit environ 3,8 millions de foyers, consacrent chaque année plus de 10% de leur budget à payer leurs factures d'énergie.

Le phénomène de la précarité énergétique touche de plus en plus de ménages, plus seulement des personnes fragiles d'un point de vue social, mais aussi habitant en zones rurales ou aux revenus modestes. Ce sont des familles qui peuvent aller jusqu'à l'impayé de leur facture et, avant cela, ont pris des décisions parfois dangereuses pour leur sécurité et leur santé, comme se priver de chauffage ou calfeutrer les aérations.

La hausse inéluctable du coût de toutes les énergies conjuguée à la crise économique et sociale fragilise de nombreux ménages et laisse craindre une aggravation de cette situation.

Par son action quotidienne, le médiateur national de l'énergie accompagne les personnes démunies, dans l'impossibilité de s'acquitter de leur facture voire menacées de coupure d'énergie, et poursuit son travail d'interpellation des pouvoirs publics en avançant des propositions concrètes.

Priver de chauffage et de lumière, pendant l'hiver, des personnes de bonne foi qui ne parviennent pas à régler leur dû, est anormal. Nous avons donc proposé d'instaurer

une trêve hivernale des coupures d'énergie pour les consommateurs en difficulté, à l'instar de celle qui suspend les expulsions des locataires. Afin d'élargir le nombre de bénéficiaires des tarifs sociaux et les sommes qui leur sont allouées, nous préconisons de substituer à ce dispositif insuffisamment efficace un «chèque énergie», qui serait distribué par un organisme spécialisé tel que la Caisse d'allocations familiales. Outre les critères de ressources habituels, le montant de cette aide tiendrait compte des besoins de chauffage, toutes énergies confondues.

Je n'oublie pas les chantiers considérables que constituent les volets préventifs de la précarité énergétique, la rénovation thermique de l'habitat ou la sensibilisation de l'ensemble de nos citoyens à mieux et moins consommer.

Bien de première nécessité, l'énergie est devenue un enjeu majeur de société. Dans le cadre de l'Observatoire national de la précarité énergétique, les pouvoirs publics et les acteurs du secteur se doivent d'apporter des réponses innovantes et performantes, rapidement, pour éradiquer ce phénomène croissant.

Denis Merville

Médiateur national de l'énergie

www.energie-mediateur.fr

Au sommaire

Ce neuvième numéro du Focus Précarité énergétique porte un chiffre dont le symbolisme (fin d'un cycle et, peut-être, ouverture d'un nouveau), nous donne à espérer que sur les germes des expériences passées nous saurons construire du neuf.

Nous avons donc souhaité, dans cette édition, faire le rappel des approches techniques usuelles déjà déployées au niveau local ou national pour affronter la précarité énergétique.

L'hétérogénéité des situations rencontrées sur le terrain impose de développer un éventail de réponses adaptées et graduées. La complexité des statuts d'occupation, la volonté des familles, propriétaires ou locataires, les réticences des bailleurs, la difficulté de mobiliser des financements ou les impossibilités techniques diverses conduisent en effet à proposer un large panel de solutions possibles, en cohérence avec la réalité.

De l'approche individuelle et massive que permettent les services locaux pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) aux réponses techniques des fonds sociaux d'aide aux travaux (FSATME) ou du programme «Habiter Mieux», nous disposons déjà d'options qui pourraient permettre, en travaillant la cohérence de l'ensemble, d'élaborer

une boîte à outils complète – et donc de déployer un véritable plan d'actions global et intégré de lutte contre la précarité énergétique. Évidemment, ces actions portent essentiellement sur une approche individualisée de LA famille dans SON logement, et il reste primordial de travailler à la mise à disposition de logements performants pour les ménages modestes, à l'image du programme «2000 toits pour 2000 familles» de la Fondation Abbé Pierre.

La réponse technique à la hauteur de l'enjeu – rénovation globale et optimale du parc – mettra de nombreuses années à montrer quelques résultats. Il ne faudra donc pas oublier non plus les réponses socio-économiques permettant d'amortir les augmentations du prix des énergies, telles que les tarifs sociaux et/ou un bouclier énergétique pour les plus fragiles.

Reste donc à mettre en musique ces expériences, les faire rimer de façon harmonieuse et, peut-être, trouver un chef d'orchestre qui saura à la fois mobiliser les financements indispensables et garder une vision globale du problème et de la diversité de ses implications.

Le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) est né d'une recherche menée en 2008-2010, par une équipe de sociologues (CERTOP-CNRS) et d'ingénieurs (COSTIC), dans le cadre du programme PREBAT PUCA-ADEME-ANAH «Réduction de la précarité énergétique»*.

La recherche portait sur l'analyse comparée de cinq dispositifs de réduction de la précarité énergétique (Haute-Savoie, Gers, Tarn, Québec et Guyane). Le but était de caractériser les situations de précarité énergétique, d'analyser les configurations d'acteurs et ce qu'elles induisent sur l'élaboration, la mise en œuvre et les conditions d'efficacité des actions menées, et de concevoir des stratégies

d'intervention pour réduire les situations de précarité énergétique.

L'analyse faisait ressortir l'existence de deux modèles :

- un modèle d'intervention «de masse», touchant un large public, permettait de recenser les situations, d'identifier les problèmes rencontrés et d'apporter une aide d'urgence, mais sans traiter les problèmes structurels ;
- un modèle d'intervention «approfondi», traitant peu de cas dans des délais souvent longs, mais outillés pour traiter les situations (diagnostic énergétique ou thermique, aide aux travaux) et

accompagner les ménages vers une prise en charge des problèmes liés à la structure du logement.

En septembre 2009, il a été demandé aux équipes participant au programme PREBAT de faire des propositions au Groupe de travail national sur la précarité énergétique mis en place dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle présidé par Philippe Pelletier. À partir des premiers enseignements de l'étude, nous avons proposé un cadre opératoire standard et innovant pour identifier et traiter plus massivement et rapidement les situations de précarité énergétique.

Le SLIME en expérimentation dans le Gers



Le conseil général du Gers, soutenu par plusieurs partenaires (CAF, MSA, ADEME, Fondation Abbé Pierre, EDF) met en œuvre le dispositif expérimental SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) depuis le 1er octobre 2011 sur un territoire de 26 communes rurales, comprenant 3600 résidences principales.

L'objectif premier est d'intervenir rapidement et massivement auprès des ménages pour :

- améliorer le confort et les conditions de vie ;
- développer une culture de la maîtrise de l'énergie (suivi des consommations, choix et utilisation des équipements, connaissance des gestes économes) ;
- conseiller et orienter les ménages vers les dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Ce dispositif gratuit s'adresse à tous les propriétaires ou locataires qui ont un logement mal isolé, des factures d'énergie trop élevées, des difficultés à se chauffer, des problèmes pour gérer le budget énergie et eau.

Le dispositif repose sur les «donneurs d'alerte» du territoire c'est à dire les personnes ou structures susceptibles de repérer les ménages : mairies, services d'aide à domicile, médecins, infirmières, associations, travailleurs sociaux, les ménages eux mêmes..).

Le SLIME est mis en œuvre sur le terrain par une association mettant à disposition deux techniciens et une conseillère en économie sociale et familiale, chacun à mi-temps.

Le SLIME se veut simple, souple et réactif : un accueil téléphonique est assuré, une visite à domicile programmée dans les 15 jours suivant l'appel.

Cette visite permet de réaliser un diagnostic socio technique, d'installer des petits équipements économes (lampes basse consommation, douchettes, aérateurs, joints...), et de bénéficier de conseils ainsi que d'un accompagnement personnalisés.

Quelques chiffres après 7 mois d'activité :

82 ménages ont saisi le dispositif dont 70% de locataires. Un tiers des personnes sont isolées.

Premiers constats :

- détection : la majorité des ménages est orientée par le service social. La population non confrontée à des difficultés concrètes (inconfort ou dettes) ne se sent pas d'emblée concernée ;
- motifs principaux des demandes : il s'agit de factures élevées, d'inconfort et de difficultés financières ;
- type d'énergie rencontrée : il s'agit majoritairement de l'électricité avec des installations inadéquates (puissance, qualité des équipements), associée à du chauffage d'appoint (pétrole ou radiateur mobile) ;
- utilisation du bois : elle se rencontre le plus souvent chez les propriétaires, où un chauffage d'appoint vient de manière quasi systématique en complément ;
- grande difficulté à mobiliser et convaincre les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux liés à la maîtrise de l'énergie ;
- complémentarité des dispositifs existants : une bonne complémentarité avec l'OPAH existe. Une dizaine de propriétaires ont été réorientés vers le programme «Habiter Mieux».

**Régine Saint Mézard,
Chef du service de lutte contre
l'exclusion, Conseil général du Gers**

L'idée du SLIME était d'articuler une intervention «au cas par cas» et une prise en charge «de masse», avec quelques principes de base :

1. une intervention large, personnalisée, contextualisée, concrète et accompagnée, organisée autour de visites à domicile ;
2. une approche ouverte du «mal-être habitationnel», s'affranchissant des définitions *a priori* de la précarité énergétique ;
3. pragmatisme et faisabilité. Il ne s'agit pas de traiter le bâti, de régler les problèmes financiers, d'assister les ménages ou de se substituer aux obligations des

bailleurs, mais d'améliorer le confort et les conditions de vie, et de rendre le logement plus sain ;

4. déconnecter l'intervention du cadre de l'action sociale, pour éviter des effets de stigmatisation et ne pas assimiler les problèmes énergétiques aux problèmes sociaux ;
5. un dispositif territorialisé articulant trois niveaux d'intervention :
 - 1) un niveau «micro» avec une Équipe Légère d'Intervention Rapide (ELIR) pour un repérage systématisé et un traitement rapide des situations ;
 - 2) un niveau «méso» pour un traitement à moyen terme (diagnostic thermique,

petits travaux) des problèmes, par un Socio Technicien Spécialisé (STS) ;
3) le niveau «macro» renvoie aux programmes de rénovation pour un traitement structurel des situations.

**Christophe Beslay,
Romain Gournet,
Marie-Christine Zélem**

* Beslay, C, Gournet, R, Zélem, M.-C., Huzé, M.-H., Cyssau, R., 2010, Analyse sociotechnique comparée des dispositifs de réduction des situations de précarité énergétique et construction de stratégies d'intervention ciblées, Programme PREBAT PUCA-ADEME-ANAH Réduction de la précarité énergétique, CERTOP CNRS, COSTIC.

ACHIEVE



ACHIEVE est un projet européen pour lutter contre la précarité énergétique, construit dans le cadre du programme «Énergie intelligente - Europe».

Coordonné par le CLER, le projet regroupe 7 partenaires dans 5 pays d'Europe. En France, deux associations mettent en œuvre les activités du projet sur deux territoires pilotes : l'IDEMU sur Plaine Commune (93) et le GERES sur Marseille (13). À l'origine du projet, la volonté de reproduire et d'essaimer des bonnes pratiques déjà en œuvre dans divers pays européens^[1]. Le but est de détecter les ménages vulnérables et de les sensibiliser sur leur consommation d'énergie et d'eau (les postes les plus énergivores, les stratégies payantes...) pour la réduire, dans la mesure du possible, en distribuant des conseils et des petits équipements. Cet objectif passe par la réalisation d'une campagne de visites à domicile à destination des ménages concernés, en logement collectif (locataires du parc public ou privé, copropriétés...), relayée par divers «donneurs d'alerte» sur le terrain.

[1] Notamment le programme «Energiesparservice» mené par CARITAS Francfort en Allemagne, partenaire du projet, dont les outils existants ont servi de base au développement des divers outils pour les visites d'ACHIEVE

[2] Le projet est soutenu par la Commission Européenne, la Fondation Abbé Pierre, la Fondation de France, et par une contribution en nature d'EDF pour les équipements offerts aux ménages.

Ces visites se déroulent en deux temps, et en binôme : une première visite permet d'établir le lien avec la famille, de discuter de ses usages de l'eau et de l'énergie, de relever les équipements présents dans le logement et leurs consommations respectives. En fonction des informations collectées, les conseillers définissent ensuite, à l'aide d'un outil de calcul, les postes où les réductions de consommation seront les plus significatives pour le ménage. Un stock d'équipements divers été constitué au démarrage du projet, alimenté par les partenaires financiers^[2] : multiprises, LBC, matériel hydro-économe, thermomètres, joints de porte et de fenêtres, poids pour chasse d'eau, film de survitrage thermocollant... Au cas par cas, les conseillers viennent puiser dans ce stock les équipements correspondant aux postes d'économies clés identifiés, puis se rendent à nouveau chez le ménage pour la deuxième visite lors de laquelle ils installent le matériel et remettent un rapport assorti de conseils individualisés. L'innovation sociale du projet ACHIEVE réside dans le choix des conseillers formés pour réaliser les visites: il s'agit de salariés en contrat d'insertion professionnelle, qui reçoivent une formation à la maîtrise de l'énergie pour être capable d'identifier les sources de consommations excessives en fonction des équipements présents et des habitudes de consommation. 4 conseillers par territoire ont été recrutés en février 2012, en collaboration avec les structures

locales pour l'emploi (Pôle Emploi, la Mission Locale, etc.), puis formés (60 à 70 heures) jusqu'en mars 2012. Ils sont engagés pour six mois sur des critères simples (sensibilité sociale, compétences techniques et en bricolage, ancrage dans le quartier...). La formation n'est pas diplômante, mais fournit des compétences dans les domaines du social, de l'énergie et l'habitat, qui pourront être valorisables en fin de contrat.

Les visites ont démarré en mars 2012 et au bout d'un peu moins de 3 mois, près de 150 ménages en ont déjà bénéficié. L'enjeu est maintenant de construire et coordonner des actions complémentaires pour, une fois la visite initiale réalisée, accompagner les familles dans la durée vers des solutions à plus long terme (médiation, travaux...).

L'objectif final du projet ACHIEVE est de développer une méthode « standard » et transposable, pour inciter et accompagner, partout en Europe, les territoires désireux de déployer à leur tour ce type d'accompagnement à destination des ménages défavorisés.

L'ensemble des supports et outils utilisés pour la formation des conseillers, les relevés d'informations lors des visites, l'analyse des consommations, etc. sera mis en ligne très prochainement sur le site du projet : www.achieve-project.eu

Marie Moisan, CLER

Les fonds sociaux d'aide à la maîtrise de l'énergie (FSATME) ont vu le jour au début des années 90, à l'initiative de conseils généraux en quête de compréhension face à la demande, nouvelle mais croissante, d'aide aux impayés d'énergie.

À travers les audits énergétiques réalisés dans le cadre de ces dispositifs, de nombreux dysfonctionnements techniques (mauvaise qualité thermique, mauvaise isolation, équipements de chauffages vétustes...) ont été relevés dans les logements occupés par les ménages en impayés d'énergie. Ce constat a rapidement conduit à la mise en place de deux type d'actions : délivrer des conseils aux familles et leur proposer la mise

en œuvre de petits travaux, finançables sur fonds sociaux, pour améliorer les logements et les équipements.

Le public des fonds d'impayés d'énergie des FSL étant principalement des locataires (et souvent ceux du parc privé), les FSATME ont cherché, pour ces situations complexes, des modes opératoires souples, alliant médiation propriétaire-locataire et/ou fourniture de petits matériels directement au locataire ou subvention au propriétaire.

Sans *a priori* sur le statut d'occupation de la famille, ni sur le type de travaux à réaliser, le champ d'intervention des

FSATME est volontairement large : il peut financer le changement ou l'entretien des équipements de chauffage ou d'ECS, la fourniture de poêle à bois, la remise en état et le calfeutrage des menuiseries, l'achat ou la pose de matériaux d'isolation, l'installation de thermostat, et bien d'autres possibilités d'économies et d'amélioration du confort. L'objectif principal est d'apporter des solutions efficaces et adaptées au contexte de la famille et du logement concernés.

Bon an, mal an, une quinzaine de ces dispositifs ont préparé et participé à la prise de conscience actuelle autour de

Le FATMEE de l'Hérault

Le FATMEE (Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Énergie) est né il y a 10 ans dans l'Hérault. Porté conjointement par un service d'action sociale du département et par l'association GEFOSAT avec le soutien de l'ADEME et du Secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale et Solidaire, ce projet avait pour vocation d'expérimenter un mode de traitement nouveau pour les problèmes d'impayés d'énergie, en constante augmentation chez les publics des travailleurs sociaux.

Conscient que le paiement de factures d'énergie ne constituait pas une réponse satisfaisante aux difficultés rencontrées de façon récurrente par les ménages précaires, le conseil général de l'Hérault a ainsi permis l'élaboration d'une méthode de travail incluant non seulement le financement d'un partenaire de terrain (le GEFOSAT), mais également la mise en œuvre concrète de petits travaux visant à améliorer durablement les conditions de vie des ménages exposés à ce que l'on appelle aujourd'hui la précarité

énergétique. Le FATMEE est donc constitué d'une enveloppe financière qui permet l'acquisition directe de matériel économe en eau et en énergie par l'association, mais aussi le financement ou le cofinancement d'interventions réalisées par des artisans, sans oublier le remplacement d'électroménager économe, auquel peut aboutir le suivi de consommations par instrumentation de certains équipements.

Le FATMEE a été dès l'origine construit autour de l'idée d'un partenariat étroit entre travailleurs sociaux et techniciens, dans l'objectif de créer une culture commune et des passerelles entre les approches sociales et environnementales. Ce sont sans doute les comités techniques mensuels, véritables instances d'élaboration du projet à partir de situations réelles, qui ont permis le cheminement respectif des différents partenaires vers une approche globale des situations de précarité énergétique. Ancré dans chaque territoire (un comité par Agence de la solidarité départementale), le comité examine les situations présentées par les travailleurs sociaux à partir de grilles d'enquête spécifiques qu'ils utilisent en visite à domicile. Grâce à la présence d'associations d'aide aux locataires, le comité peut alors décider de l'orientation de l'action : visite d'un thermicien de GEFOSAT pour un bilan énergétique complet, proposition d'une médiation locative si cela semble préférable, orientation vers l'action «Logement décent»...

L'accompagnement proposé aux locataires comme aux propriétaires occupants impécunieux est complet; outre les propositions de travaux, il inclut l'aide à la recherche de devis ainsi que l'ingénierie financière : élaboration d'un plan de financement, montage des dossiers de subvention ANAH et de prêt SACICAP ou de microcrédit pour les propriétaires occupants, avance des subventions lorsque c'est nécessaire.

Le défi des mois à venir reste la massification de ces interventions; si le repérage effectué dans le cadre du FATMEE reste encore aujourd'hui la mission exclusive des travailleurs sociaux, nous sommes conscients que nous ne pourrions dépasser nos objectifs actuels (environ 80 nouvelles situations par an sur l'est de l'Hérault). La création d'un SLIME permettrait d'amplifier le travail accompli par GEFOSAT et le PACT 34 (en charge du FATMEE sur l'Ouest du département depuis 3 ans).

Un financement global et pérenne est plus que jamais nécessaire, tant l'accompagnement des publics en difficulté demande du temps et des moyens humains. Plus que des kWh ou des m³ économisés, la lutte contre la précarité énergétique doit garder pour objectif premier de permettre à chacun d'habiter décemment un logement digne de ce nom.

Sandrine Burési, Gefosat



la précarité énergétique. Ils ont défriché des modalités d'intervention aujourd'hui acquises, reconnues et prêtes à se généraliser: diagnostic socio-technique, animation à la maîtrise de l'énergie, propositions de travaux validés par les occupants et recherche de financement, avec un suivi social et un accompagnement technique tout au long de la procédure, qui peut durer parfois plusieurs années.

L'évolution des politiques de lutte contre la précarité énergétique oblige régulièrement à adapter ces dispositifs, et notamment leur articulation avec les autres outils d'amélioration de l'habitat: la création d'Habiter Mieux, par exemple, ou encore l'arrivée des prêts SACICAP permettant d'augmenter le volume de travaux possible,

amène chaque jour un peu plus les acteurs des FSATME à occuper un terrain proche de celui des opérateurs habituels de l'ANAH; ces mêmes évolutions les ont également conduit à intégrer les questions énergétiques dans leurs pratiques, et l'articulation entre ces divers outils est rendue possible grâce aux partenariats noués en bonne intelligence. Loin d'être concurrents, ces divers dispositifs sont en réalité très complémentaires: complémentaires d'abord pour toucher le public «oublié» par les autres outils existants, complémentaires ensuite pour intervenir, même sommairement, sur des situations trop complexes pour engager des travaux importants, complémentaires enfin sur les dossiers « de droit commun»

eux-mêmes, pour abonder le financement et renforcer l'accompagnement.

Outils techniques et sociaux, les FSATME sont en général portés par les services sociaux des conseils généraux, mais d'autres échelles territoriales apparaissent pertinentes. L'essentiel est de profiter de ces dispositifs pour maintenir et coordonner un réseau de compétences à l'échelle locale, réseau qui trouvera toute sa place avec son inscription au PDALPD, où la précarité énergétique doit dorénavant être prise en compte*.

Franck Dimitropoulos, BCE

* Cf. article 2 de la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Un fonds régional en Rhône-Alpes

Les situations de précarité énergétique sont trop diverses pour qu'une réponse unique puisse y être apportée: urbain ou rural, locataire ou propriétaire, bénéficiaires de minima sociaux ou travailleurs pauvres... autant de cas qui trouvent ou non des solutions durables pour aider les ménages.

La Région n'a pas une tradition d'intervention sociale mais elle a acquis une expertise dans l'accompagnement de la performance énergétique. Une volonté politique d'allier les deux a émergé en 2005. D'interventions ponctuelles, cette politique a été dynamisée en 2006 grâce au réseau Info-Energie Rhône-Alpes, notre interlocuteur naturel, puis au réseau des associations de lutte contre l'habitat dégradé, notamment le réseau PACT.

Ces deux réseaux ont permis d'initier ou de dynamiser dans chaque département un Fonds travaux. Cœur de notre action, ce fonds a des critères larges pour amortir les effets de seuils.

Il s'appuie sur des animations départementales souvent partagées avec les Conseils généraux et d'autres acteurs publics ou privés. Son but est d'arriver à faire aboutir des dossiers de travaux qui ne le peuvent pas par les dispositifs habituels.

D'autres fonds similaires existent en France mais celui de Rhône-Alpes se singularise par son ampleur actuelle, géographique et technique: 8 départements, près de 1000 bénéficiaires et 2 M€ depuis 2008, date de son véritable lancement. Ce chiffre ne reflète pas l'ampleur de l'action en 2012: 550 visites-diagnostic, 1M€ budgétés pour les travaux dont 850 000 sont déjà programmés en milieu d'année, représentant plus de 450 ménages. Notre intervention est fréquemment complétée par d'autres partenaires: ANAH, collectivités locales... et aidée par des prêts et avances type SACICAP.

Les moyens humains dédiés à cette politique sont importants: 3 personnes – 1 etp – font l'enregistrement, l'instruction et le paiement des dossiers.

Le dynamisme de cette politique est malheureusement un signe alarmant de la vulnérabilité de certains ménages à la hausse des prix de l'énergie. Permettre à tous d'économiser cette coûteuse énergie est plus que jamais d'actualité.

La dynamique régionale et infra-régionale est certes variable selon l'histoire ou les priorités de chaque territoire, mais nous sommes plus interrogatifs sur l'action nationale portée par l'ANAH ou l'ADEME.

Alors que notre fonds est connu et que nos moyens d'animation permettent de faire émerger de nombreux projets, notamment en diffus, nous ne sommes pas identifiés comme collectivité susceptible de recevoir une part des 25% de CEE «locaux» d'Habiter Mieux.

Les acteurs locaux sont aussi très en attente du futur positionnement de l'ADEME. En Rhône-Alpes, la direction régionale a soutenu de nombreux projets innovants, liés ou non à un fonds de travaux, avant de se désengager. Cette situation est paradoxale avec la montée en compétence des associations Info-Energie et surtout le phénomène inverse constaté dans d'autres directions régionales. Le problème est loin d'être réglé quand les propriétaires occupants ont leur bâti amélioré: propriétaires-bailleurs, transport, électricité spécifique sont autant de chantiers sur lesquels il faudra encore expérimenter et diffuser.

Benoit Leclair, Vice Président au Climat et à l'Energie, Conseil régional Rhône-Alpes.
Contact technique :
Étienne Ghewy,
eghewy@rhonealpes.fr

Le programme Habiter Mieux s'est déployé progressivement tout au long de l'année 2011 (signature de contrats locaux d'engagement - CLE), avec une montée en charge significative à compter du deuxième trimestre de l'année, du fait des élections cantonales de mars 2011, qui ont retardé ou reporté les négociations engagées. De fait, plus de 75% des CLE ont été conclus à compter du mois de mai.

Habiter Mieux s'applique sur 99,2 % des communes du territoire métropolitain (soit 36 288 communes), couvertes par un contrat local d'engagement ou un protocole territorial en tenant lieu. L'adhésion des collectivités territoriales et des acteurs locaux – condition posée à la mise en œuvre de ce programme – est donc aujourd'hui acquise sur la totalité du territoire national.

La grande majorité des collectivités majeurent la prime Habiter Mieux de l'État (qui depuis le 2 avril 2012 a été revalorisée de 500€); des partenariats nationaux sont acquis et pleinement mobilisés (CNAV, MSA, Procivis, FFB, CAPEB, UNCCASS, EDF, GDF-Suez, TOTAL).

À la fin du 1^{er} trimestre 2012, plus de 8 000 ménages, représentant environ 19 000 personnes, se sont d'ores et déjà engagés dans un projet de travaux de rénovation thermique de leur logement (dont 6 669 en 2011). Ce sont, à plus de 60%, des propriétaires aux ressources très modestes. Le gain énergétique moyen obtenu est supérieur de 14% à celui exigé (39% contre 25%).

Les 12,4M€ d'aides aux travaux des Investissements d'avenir génèrent 151,5M€ de travaux, réalisés par des artisans et des petites entreprises sur l'ensemble du territoire (soit un effet levier de 1 à 12).

La mise en œuvre du programme Habiter Mieux emporte de nouvelles modalités d'action pour l'Agence, ses partenaires mais également les opérateurs d'ingénierie sociale, technique et financière. En effet, il s'agit d'aller au-devant de propriétaires occupants pas ou peu connus des services sociaux, de faire travailler ensemble des acteurs qui ne se connaissent pas et dont les cultures professionnelles sont

Le PIG précarité énergétique de la Communauté Urbaine d'Arras

Sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) regroupant 24 communes et 94 000 habitants, délégataire des aides à la pierre depuis 2008, le nombre de ménages à revenus modestes, propriétaires d'un logement et concernés par une situation de précarité énergétique est estimé à environ 3 000.

Depuis fin 2009, un programme d'intérêt général (PIG), confié à Habitat & Développement Nord-Ouest, vise à accompagner 90 ménages par an (loyer maîtrisé, habitat indigne et précarité énergétique). Avec la réforme de l'Anah et l'arrivée du programme «Habiter mieux» en 2011, ce PIG a été réorienté tout en gardant le même objectif quantitatif.

Le prestataire est chargé de repérer les ménages éligibles avec les partenaires du territoire et les référents communaux, puis de les accompagner au travers de l'élaboration d'un programme de travaux, la négociation des devis auprès des artisans locaux, la recherche de financements, le suivi des factures, les avances de subventions jusqu'à la réception et l'évaluation des travaux.

Ce travail est suivi par un comité technique (environ 4 rencontres/an) et un comité de pilotage (environ 2 rencontres/an).

Sont associés dans ces comités de nombreux partenaires :

- les 24 communes (un référent *a minima* par commune : élu ou membre CCAS)
- les partenaires financiers du programme : Anah, Action logement, CAF, Procivis Nord, Fondation Abbé Pierre, EDF (obligé référent habiter mieux)

- d'autres partenaires institutionnels et associatifs : chambre des métiers, CAPEB, FFB, GDF Suez, banques, Conseil Régional, Conseil Général, ADIL, Agence Immobilière à vocation sociale, ARS, Espace Info-Energie, ADEME, ONAC, DDTM

Un exemple de réalisation :

> Situation

Personne âgée seule plus de 70 ans

Ressources : moins de 900 €/mois

Commune rurale de la CUA

Logement de 106 m² datant de 1920

Energies : Charbon + Electricité (chauffage)

+ bouteilles Gaz (Eau chaude et cuisson)

Consommation actuelle (réelle) : 2 100 €/an (dont 800 € de charbon et 1200 € d'électricité) soit près de 20% des ressources

> Programme de travaux (coût total 34 410 € TTC)

- Réfection et isolation de la toiture.
- Remplacement des portes et fenêtres.
- Installation d'un poêle à granulés avec tubage de la cheminée et gaines distribuant la chaleur vers les autres pièces.
- Installation d'une V.M.C.
- Redistribution du RDC pour agrandir l'espace de vie.

> Financement

- Subvention Anah (Agence Nationale de l'Habitat) : 15 939 €
 - Subvention État (Habiter Mieux) : 1 600 €
 - Subvention CUA (Habiter Mieux) : 500 €
 - Subvention CUA : 6 375 €
 - Subvention Fondation Abbé Pierre : 1 000 €
 - Subvention CARSAT : 2 667 €
- Soit 28 081 € de subventions
- Prêt à taux Zéro (Procivis Nord, durée de 4 ans) : 6 300 €
 - Apport personnel : 29 €
- Total : 34 410 €

Le prêt amène un remboursement mensuel de 131 € couvert par une allocation CAF de 50 € soit un effort réel de 81 € par mois.

> Témoignage de l'occupante

« Cette maison de 1920 avait été construite provisoirement. Mon mari y est né et ma fille aussi. C'est elle qui a pris en charge mon dossier. Avant ces grands travaux, je n'ai pas peur de le dire, c'était triste ici. Désormais quand je me lève je n'ai plus froid. Je charge le poêle le matin avec les granulés et je peux me chauffer toute la journée. C'est plus pratique que le charbon qu'il fallait aller chercher. »

Jean-Marc Marichez,
Chargé de mission interrégional,
Habitat & Développement
Nord-Ouest

diverses et d'assurer un accompagnement renforcé des ménages, alors que jusqu'à présent il s'agissait pour l'essentiel d'aider les ménages dans leurs démarches administratives.

La réussite d'Habiter Mieux repose donc sur une animation territoriale et partenariale soutenue, relevant conjointement de l'Etat et du département.

L'Agence poursuivra sa démarche d'ingénierie de projet, afin de :

- apporter un appui méthodologique aux acteurs locaux par l'élaboration d'outils et la mutualisation des ressources ;
- capitaliser les initiatives réussies et favorisant les échanges d'expériences



ainsi que la diffusion des bonnes pratiques développées au plan local.

À l'instar du Programme national de rénovation urbaine ou du Plan de cohésion sociale, où les 12 premiers mois n'avaient pas permis d'atteindre un niveau d'engagements conséquent, le programme Habiter Mieux devrait commencer à

atteindre une «vitesse de croisière» courant 2012 avec un rythme d'engagement de l'ordre de 2 500 à 3 000 dossiers par mois, qui se confirmera en 2013.

Mohamed Ayadi,
Responsable du programme
«Habiter Mieux», Anah.

Le CLE 75

L'ENL de 2006 précise qu'à Paris environ 53 630 ménages consacrent plus de 10% de leurs ressources à payer leurs factures d'énergie. Parmi ces ménages 82 % sont logés dans le parc privé et 18% dans le parc social. Au sein du parc privé 25 % sont propriétaires de leur logement, 62% locataires et 13 % sont logés à titre gratuit.

Du fait des spécificités du territoire parisien le programme Habiter Mieux s'adresse à 20% des parisiens en situation de PE, représentant cependant un potentiel de 10 000 ménages. Autre particularité parisienne: la réalisation de travaux d'économie d'énergie s'avère complexe en copropriété.

Pour répondre à ces enjeux la Ville de Paris a adopté un plan d'actions, avec ses partenaires, dans le cadre du CLE 75. L'Agence Parisienne du Climat (APC) est l'acteur privilégié pour la mise en œuvre des actions de ce contrat.

L'APC assure le recollage des informations recueillies en phase de repérage par les travailleurs sociaux et évaluateurs. En fonction des résultats des analyses croisées, elle propose des visites du logement des ménages repérés et identifie les actions à mettre en place :

- prodiguer des conseils sur les éco-gestes et les moyens de diminuer les consommations énergétiques ;

- proposer des menues interventions qui peuvent être réalisées immédiatement grâce à une mallette comprenant l'équipement nécessaire pour calfeutrer, remplacer une ampoule, poser des mousseurs... ; et vérifier les abonnements énergie.

L'identité des ménages et les caractéristiques des situations sont transmises à l'APC au moyen d'une fiche de liaison renseignée par les travailleurs sociaux et signée par les ménages. Afin d'optimiser le repérage des ménages en situation de précarité énergétique, cette procédure a d'abord été présentée aux travailleurs sociaux du département, de la ville et de la CNAV.

L'évaluation est réalisée par un binôme avec une double compétence, accompagnement social et conseiller énergie, durant une visite à domicile (VAD) d'une durée comprise entre 1h et 2h. Le conseiller en charge de l'accompagnement social assure le suivi du ménage avant, pendant et après la VAD et le conseiller chargé de la partie conseil technique relève les désordres d'ordre technique (bâti et équipements) et/ou lié à l'usage (sous-consommation, régulation, entretien...). Pour tous les ménages, l'APC cherche à apporter une réponse en orientant le ménage vers les dispositifs existants :



- vers les opérateurs «habiter mieux» (PACT 75 ou H&D) si des travaux sont nécessaires et envisageables ;
- vers les bailleurs sociaux, dont la majorité est adhérente à l'APC, ce qui permet notamment des actions communes de lutte contre la PE ;
- vers les conseillers info-énergie climat de l'APC en charge de la rénovation énergétique des copropriétés si une démarche collective est envisageable.

Depuis 8 mois, l'APC a reçu 218 fiches de liaison et réalisé une soixantaine de visites.

Simon Poullaute, Coordinateur
Activité Précarité Énergétique,
Agence Parisienne du Climat

Pour en savoir plus :
www.apc-paris.com/lutter-contre-la-precarite-energetique/pourquoi-agir.html

Programme 2000 toits pour 2000 familles

La Fondation Abbé Pierre a renforcé depuis 2005 son soutien à la production de logements en subventionnant plus de 1700 logements accessibles aux plus démunis entre 2005 et 2008, puis avec le programme 2000 Toits pour 2000 Familles de 2008 à 2011, qui a également dépassé ses objectifs avec 2028 logements.

Avec ces deux programmes, la Fondation Abbé Pierre a ainsi engagé 24 millions d'euros en 7 ans pour contribuer au financement de 3736 logements très sociaux par le secteur associatif, soit par an, près de 2% de la production nationale, plus de 16% de la production associative (Maîtrise d'ouvrage d'insertion), 60% de la production des Unions d'économie sociale.

Une couverture géographique large avec 18 régions et 49 départements couverts, dont un DOM.

Cependant, la production associative reste concentrée dans 4 régions : près de la moitié dans le Nord-Pas-de-Calais et l'Île de France (46%), et 25% en Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur. Plus de la moitié des logements a été financée en zone tendue. Ce sont ces régions où il est le plus difficile de se loger, et de fait là où le plus d'opérateurs essaient de répondre à divers besoins. Pour autant, la Fondation veille à soutenir aussi des projets qui répondent à une demande insatisfaite à l'échelle locale, y compris dans des secteurs considérés comme moins tendus ou des secteurs ruraux.

Trois objectifs

1- Des logements bien insérés dans le tissu urbain, dans le diffus

Plus de la moitié des logements du programme a été réalisée dans le diffus. Cette diversité de formes de bâti a permis de répondre aux besoins de ménages en grande difficultés sociale et économique, sur tous les territoires identifiés par des collectivités locales ou le secteur associatif : beaucoup d'opérations de 1 logement, une taille moyenne des opérations entre 2 et 3 logements en logement ordinaire, qui monte

à 15 ou 17 logements pour les petits collectifs que constituent les résidences sociales jeunes ou les pensions de familles.

2- Des logements en pension de famille

Un tiers des logements du programme permet de loger dans des petites opérations d'une quinzaine de logements un public en grand isolement social et au parcours résidentiel chaotique. La combinaison d'un logement autonome et d'espaces et activités collectifs permet de construire ou reconstruire un «chez soi» mais aussi d'apporter une réponse à l'isolement.

3- Des logements économes en charges

1 ménage sur 6 en précarité énergétique, une dépense contrainte qui atteint la moitié du budget des ménages pauvres et modestes... Ces chiffres préoccupants impliquent aujourd'hui de travailler sur le niveau de loyer, mais aussi sur l'ensemble des coûts liés au logement au premier rang desquels l'énergie et l'eau.

La qualité des réhabilitations est ambitieuse : elles ont permis un gain moyen de performance énergétique de 60% (246 kWhep/m².an), l'équivalent de 3 classes de DPE (Diagnostic de performance énergétique). 25% des logements réalisés à ce jour ont des besoins en énergie inférieurs ou égaux à 120 kWhep/m².an.

Au-delà des exigences de performance thermique, et au regard de l'importance de l'enjeu, la Fondation Abbé Pierre a engagé une évaluation fine sur une première série de plus de 50 logements du programme qui s'achèvera dans les mois à venir. Elle doit permettre, par une mesure des performances

mais aussi des dépenses effectives des ménages logés, d'identifier les meilleurs choix tant sur la conception, en amont des opérations que sur la mise en œuvre, la gestion locative ou technique et l'accompagnement des locataires au «bon usage» du logement. Cette évaluation questionne sur le reste à vivre des ménages après leurs dépenses contraintes liées au logement et donc sur sa composante. Ainsi, si 60% les logements du programme ont comme énergie de chauffage le gaz, ce choix énergétique engendre un second abonnement, qui vient d'autant peser en plus dans le budget déjà restreint des ménages. Nous devons donc nous interroger sur la conception des logements produits et des coûts induits, à la charge des occupants

Bertrand Lapostolet,
Fondation Abbé Pierre

Pour aller plus loin sur le net

À chaque numéro, quelques sites internet contenant des informations intéressantes sur la précarité énergétique sont proposés.

Il existe pour le moment peu de littérature et de références Internet concernant les SLIME, mais deux pages complètent utilement nos articles :

– Le SLIME du Gers :

www.precarite-energie.org/

Lancement-du-service-local-d.html

– Le programme européen ACHIEVE :

[www.achieve-project.eu/index.](http://www.achieve-project.eu/index.php?lang=fr)

php?lang=fr

Une page du site de l'ADEME est consacrée aux FSATME :

www2.ademe.fr/servlet/

KBaseShow?sort=-

1&cid=96&m=3&catid=20199

Enfin, une page du site de l'ANAH est dédiée au programme «Habiter Mieux» :

www.anah.fr/habitermieux.html

Les animateurs du réseau :
F. Dimitropoulos : b-c-e@orange.fr
Marie Moisan:
marie.moisan@cler.org

www.precarite-energie.org

Pour nous écrire : Réseau RAPPEL
CLER, 2 B rue Jules Ferry
93 100 Montreuil

Focus Précarité énergétique N°9, Juin 2012
Bulletin d'information du Réseau RAPPEL

Comité de rédaction :
M. Moisan, F. Dimitropoulos



Ont contribué à ce numéro : Mohamed Ayadi, Christophe Beslay, Sandrine Burési, Etienne Ghewy, Bertrand Lapostolet, Benoit Leclair, Jean-Marc Marichez, Denis Merville, Simon Pouillaute.



Conception et réalisation graphique : L'Atelier/Fred Dupuis



Imprimé à 1 800 exemplaires sur papier recyclé et diffusé auprès des conseils généraux, CAF, ARS, DREAL, Délégations ANAH, CCAS des villes de plus de 50 000 habitants, DDCSPP, MSA, correspondants Ademe, Préfectures, membres du réseau Rappel.

Avec le soutien de :

